



ENQUÊTE

QUESTIONNAIRE POUR L'OBTENTION DES SUBVENTIONS

Un questionnaire vous est adressé concernant votre éligibilité aux subventions en vigueur. Votre retour est très important pour permettre d'anticiper les démarches auprès des organismes financeurs.

QUESTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX

Ce questionnaire comprend une partie sur les travaux. Nous y posons des questions sur votre logement pour permettre de définir au mieux le programme de travaux sur l'ensemble de votre résidence.

Merci de votre retour avant le LUNDI 11 JUILLET 2022

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Un projet de rénovation énergétique en copropriété repose sur la co-construction !

En tant que copropriétaire, vous êtes **acteurs de votre projet**, c'est votre copropriété !

Nous prenons en compte vos attentes, vos doutes, répondons à vos interrogations et **restons à votre écoute de manière permanente**. N'hésitez pas à nous contacter !

Votre implication est importante pour assurer la réussite de votre projet !



DES VIDÉOS POUR MIEUX COMPRENDRE

L'équipe Hauts-de-France Pass Copropriété vous propose de **visionner plusieurs courtes vidéos sur notre chaîne Youtube**. Elles vous aideront à **mieux comprendre certains aspects du projet de votre copropriété**.



YouTube

@Pass Copropriété



Résidence Le Mont Thomas

vos projet de rénovation énergétique

copro news #1

juin 2022



C'est avec plaisir que nous vous adressons cette première «copro news» dédiée à la rénovation énergétique de votre résidence. Un projet en copropriété est fait de multiples étapes, incluant de nombreux acteurs. Ce n'est pas simple ! Cette lettre a pour objectif de vous transmettre de l'information lors des futures grandes étapes de votre projet.

Lors de l'assemblée générale du 27 août 2021, votre copropriété a souhaité s'engager dans un projet de rénovation énergétique avec l'accompagnement de notre dispositif Hauts-de-France Pass Copropriété.

Depuis ce jour, notre équipe a travaillé au recrutement de l'équipe de maîtrise d'oeuvre qui va vous accompagner tout au long du projet.

L'appel d'offres lancé en janvier a permis d'obtenir trois candidatures pour la mission de maîtrise d'oeuvre et de retenir le groupement GAP ARCHITECTURE et le bureau d'études BATI TECH.

Dans cette première lettre, nous abordons les sujets suivants :

- Que s'est-il passé depuis l'assemblée générale ?
- Qui sont les acteurs de votre projet de rénovation énergétique ?
- Quelles sont les prochaines étapes vers la rénovation de votre copropriété ?

Nous vous souhaitons bonne lecture.

À bientôt.

POUR TOUTE QUESTION :

- sur la partie technique :

Kemal M'Foungoulie
kemal.mfoungoulie@hautsdefrance-spee.fr
03 65 88 95 63

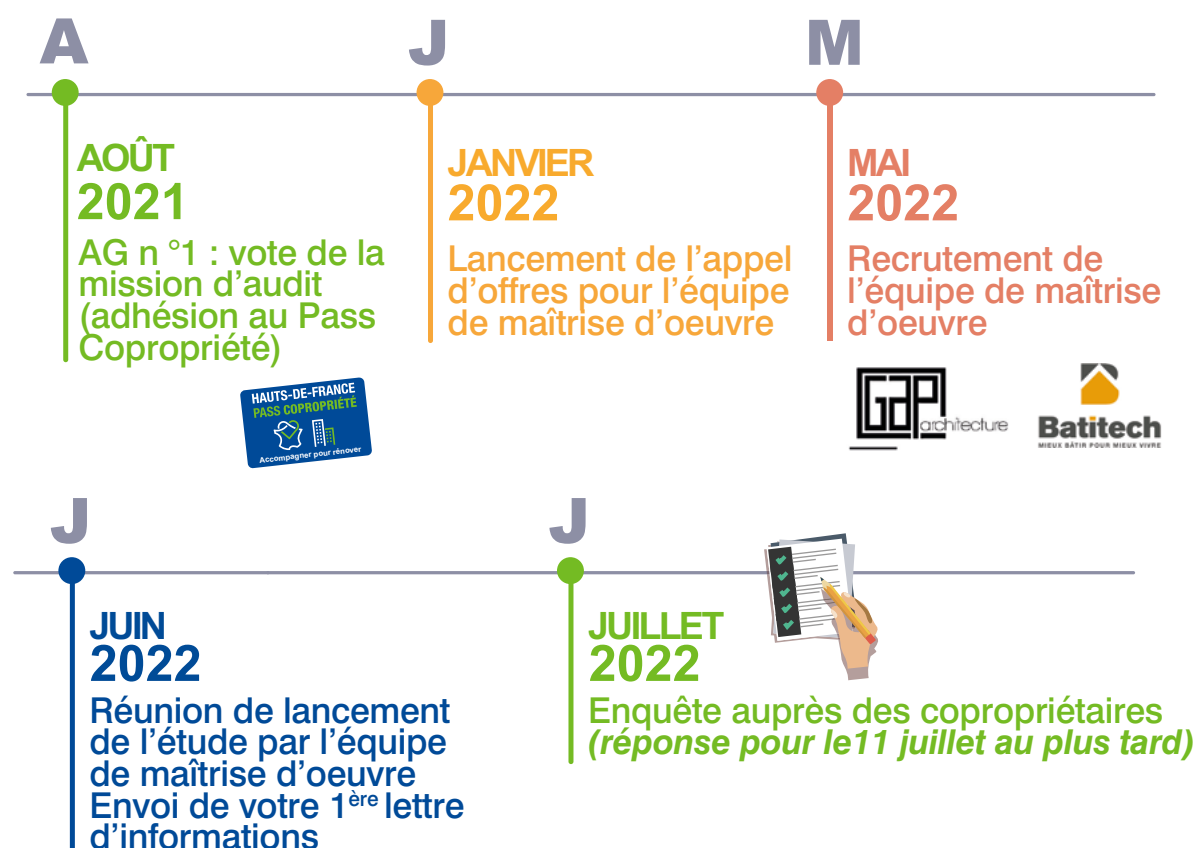
- sur la partie subventions/financements :

Aurélien Leclercq
aurelien.leclercq@hautsdefrance-spee.fr
03 65 88 95 62



Le 27 août 2021, l'Assemblée Générale des copropriétaires a franchi la **première étape du projet de rénovation de votre résidence** en votant à la majorité l'adhésion au Hauts-de-France Pass Copropriété. Cette étape couvre **le recrutement d'un maître d'oeuvre, la réalisation du diagnostic global de votre copropriété, la réalisation d'une enquête d'éligibilité sur les subventions auxquelles peuvent prétendre chaque propriétaire, et la réalisation du rapport amiante et plomb avant travaux.** L'objectif étant de présenter à la prochaine Assemblée Générale, **un programme de travaux adapté et une première estimation du coût des travaux.**

CE QU'IL S'EST PASSÉ DEPUIS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ...



LA SUITE DES ÉTAPES

Votre **prochaine Assemblée Générale** permettra de présenter à l'ensemble des copropriétaires **les prochaines étapes de votre projet, de présenter le rendu de l'étude du maître d'oeuvre : préconisations de travaux, évaluation énergétique, chiffrage du coût des travaux et d'informer sur le panel des aides mobilisables.**

À l'issue de cette seconde Assemblée Générale, vous serez amené à **voter pour la continuité du projet.** La prochaine étape étant la **consultation des entreprises** pour permettre d'obtenir des devis d'entreprises de travaux, d'affiner le coût du projet de rénovation, de faire des estimations de quote-part travaux par typologie de logement, et **d'identifier les aides mobilisables pour chaque copropriétaire** (courrier, tenue de permanences).

LES MISSIONS DU MAÎTRE D'OEUVRE



Il collecte et analyse l'ensemble des documents techniques de la résidence (audit thermique, plans, diagnostic architectural etc.).



Il fait un état des lieux précis et actualisé de votre bâtiment et effectue des relevés sur les parties communes.



Il consulte le service urbanisme de la ville pour concevoir un projet en accord avec les règles d'urbanisme.



Tout cela dans le but d'élaborer un **programme de travaux** sur les parties communes **permettant un gain énergétique et financier en tenant compte des particularités de votre résidence** (technique, architectural mais aussi d'occupation).



LES ACTEURS DE VOTRE PROJET



HAUTS-DE-FRANCE PASS COPROPRIÉTÉ Service 100% public d'accompagnement à la rénovation énergétique proposé par la Régie régionale du SPEE - Service Public de l'Efficacité Énergétique. Le dispositif vise à **faciliter la rénovation énergétique de votre copropriété.** En lien avec le conseil syndical et votre syndic, Pass Copropriété fait bénéficier votre copropriété des **compétences nécessaires à la réussite du projet en garantissant la bonne traduction de vos besoins auprès de l'ensemble des acteurs du projet** (recrutement des équipes techniques, suivi du chantier, recherche de financement, etc.).

GERANCIMO Votre syndic vous accompagne au quotidien dans la gestion de la copropriété. Vous lui avez donné pouvoir par délibération de l'Assemblée Générale du 27 août 2021 pour agir en votre nom et **signer avec Hauts-de-France Pass Copropriété le contrat d'adhésion au dispositif permettant de lancer la première étape du projet de rénovation de votre résidence.**

Le cabinet GAP ARCHITECTURE et le bureau d'études BATI TECH est missionné pour réaliser l'**audit global de votre résidence.** Il **s'assurera du bon déroulement du projet par la définition d'un programme de travaux optimal** (solutions techniques, gain énergétique, contraintes architecturales), **la mise en concurrence des entreprises et un suivi rigoureux du chantier** (respect des délais et du budget).

et bien entendu, votre **CONSEIL SYNDICAL** qui **participe activement à l'élaboration du projet** de rénovation de votre résidence.